

Règlement NORMAN'GREEN Challenge

La Ligue Régionale Normandie Basketball organise un challenge, ouvert à tous les clubs affiliés à la Ligue, ainsi qu'aux 5 Comités Départementaux.

Le présent règlement détermine les conditions et les modalités de participation des clubs volontaires au challenge organisé par la Ligue.

Les candidatures des clubs ne respectant pas les termes du règlement ne seront pas prises en compte.

Article 1 :

Ce challenge a pour but de mettre en œuvre une initiative citoyenne autour des actions écoresponsables allant dans le sens de la transition écologique du basketball.

Article 2 :

Un seul dossier de candidature ne peut être déposé par club.

Article 3 :

Le dossier met en avant une action mise en place **pour la saison en cours.**

Article 4 :

Les dossiers seront pris en compte à partir du lancement du challenge le **12 avril jusqu'au 15 juin.**

Article 5 :

Les actions menées devront aborder un thème de la transition écologique comme par exemple : gestion des déchets, mobilité durable, consommation

responsable, protection de la biodiversité, sobriété énergétique, éducation et sensibilisation à l'environnement.

Article 6 :

Le dossier peut aborder une ou plusieurs actions écoresponsables mises en place.

Article 7 :

Pour candidater, le club participant devra constituer le dossier suivant :

- La fiche projet NORMAN'GREEN challenge, qui a pour but d'expliquer les objectifs et le déroulement de l'action mise en place.
- Les documents justifiant la mise en œuvre de l'initiative (photos, vidéos, post sur les réseaux...)

Le dossier sera à envoyer complété entre le **12 avril et le 15 juin** à l'adresse suivante :

➤ citoyennete@normandiebasketball.fr

Article 8 :

Critères d'évaluation :

- La cohérence : l'action est en lien avec un thème de la transition écologique.
- L'impact environnemental : dans quelle mesure l'initiative proposée a vocation à réduire l'empreinte environnementale du club.
- L'innovation de l'initiative : l'évaluation tiendra compte de l'originalité de l'action proposée.

Article 9 :

A l'issue de l'étude des candidatures par la Commission Citoyenne de la Ligue, 3 clubs Normands seront élus selon 3 niveaux de distinction : OR/ ARGENT/ BRONZE.

Les clubs lauréats recevront des récompenses selon leur niveau de distinction lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 22 juin 2024.

Article 10 :

Du fait de leur engagement volontaire dans le challenge, les clubs candidats autorisent la mise en ligne de leur initiative sur le site officiel de la Ligue Normandie Basketball ou ses réseaux sociaux.